

Votre dossier est-il complet ?

5

- **Toutes** les demandes d'informations figurant dans le dossier doivent être renseignées
- La description des actions pour lesquelles vous sollicitez une subvention doit être présentée dans les cadres prévus aux **annexes** correspondant aux orientations du programme relatives aux démarches de formation portant sur des contenus génériques et transversaux et sur la prise en compte des capacités d'accompagnement des initiatives locales par les Têtes de Réseaux.
- Votre dossier ne sera recevable que si vous avez renvoyé au service concerné le bilan qualitatif et quantitatif des actions précédemment financées.

Deux exemplaires du dossier avec date et signature d'origine sont à envoyés à une seule adresse avant le **Vendredi 1^{er} Février 2013 à :**

CONSEIL REGIONAL NORD – PAS DE CALAIS
DIRECTION DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX ET REGIONAUX
ACCOMPAGNEMENT ET DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE – PROGRAMME 2013
151, AVENUE DU PRESIDENT HOOVER
59555 LILLE CEDEX

• PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER :

- 1) Fournir l'agrément DIRECCTE pour les associations reconnues comme organisme de formation
- 2) Les statuts de l'association ***datés et signés*** avec copie de la publication au journal officiel (ou récépissé de la déclaration dans le service préfectoral compétent) uniquement pour une première demande ou en cas de modifications statutaires intervenues depuis la demande précédente.
- 3) Un extrait de la délibération du Conseil d'Administration de l'association mandant le/la Président(e) à déposer une (ou plusieurs) demande(s) de financement dans le cadre du dispositif ADVA.
- 4) Pour toute association, le budget de l'exercice clos et le prévisionnel en cours, ***tous deux certifiés***
- 5) La (ou les) annexe(s), par axe, dûment complétées.
- 6) Le rapport d'activité de l'année précédente et le dernier compte de résultat de l'association
- 7) Un relevé d'identité bancaire de l'association portant une adresse CORRESPONDANT A CELLE DU NUMERO SIRET
- 8) La liste des personnes chargées de l'administration de l'association (bureau, CA...)

• EN CAS D'ACCEPTATION DE VOTRE DOSSIER :

Des pièces complémentaires vous seront demandées pour le traitement administratif et financier, notamment pour les associations dont les subventions publiques sont supérieures à 150.000 €, la production des comptes certifiés et le rapport du Commissaire aux comptes.

Tout dossier incomplet ou ne respectant pas les dispositions ci-dessus, sera retourné à l'envoyeur.



Accompagnement et développement de la Vie Associative en Nord-Pas-de-Calais 2013

- Formation des bénévoles
- Innovation dans l'action associative

Une intervention concertée entre l'Etat et la Région

**Demande de Subvention
Dossier général**

NOM DE L'ASSOCIATION :

N° d'enregistrement :

Ce dossier ne concerne que les associations ayant un fonctionnement démocratique, avec des réunions régulières des instances statutaires, un renouvellement de celles-ci et une gestion transparente. Elles doivent respecter la liberté de conscience.

Les associations para-administratives ne peuvent bénéficier d'aides. Sont considérées comme telles les associations dont les ressources budgétaires sont constituées pour l'essentiel de fonds publics et dont le conseil d'administration est composé majoritairement de représentants des élus locaux ou de l'administration.

Axes sur lesquels porte la demande :	Renouvellement	1 ^{ère} Demande
Axe Formation des Bénévoles		
L'association est organisme de formation professionnelle agréé par la DIRECCTE ?	Oui	Non
Axe Innovation dans l'Action Associative		
Axe Tête de Réseau Associatifs		

Présentation de votre association

1

Nom de votre association : _____ Sigle: _____
Raison Sociale : _____
Activités principales réalisées : _____
Adresse de son siège social : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone : _____ Télécopie : _____ Courriel : _____
Adresse site internet : _____
Adresse de correspondance, si différente : _____
Code postal : _____ Commune : _____
L'association est-elle: Nationale : _____ Départementale : _____ Régionale : _____ Locale : _____
Identités et adresses des structures associatives relevant du secteur marchand avec lesquelles vous êtes lié :

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*) :

Votre association a-t-elle des adhérents personnes morales : oui : _____ (mettre la liste en annexe) non : _____

Identification du représentant légal de l'association (*Président ou autre personne désignée par les statuts*)

Nom : _____ Prénom : _____ Fonction : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____

Identification de la personne chargée du dossier de subvention

Nom : _____ Prénom : _____ Fonction : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____

Renseignements administratifs et juridiques :

Numéro SIRET (si vous n'en avez pas, il faut le demander à la direction régionale de l'INSEE) :

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en Préfecture :

Date de publication de la création au Journal Officiel :

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, précisez le(s)quel(s) :

Type d'agrément _____ **attribué par** _____ **en date du** _____

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?

Date de publication au Journal Officiel :

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?

¹ Bénévole = personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée

² les ETP correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quantité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année correspond à 0.8 emploi ETP. Un agent en CDD de 3 mois et travaillant à 80% représentent 0.8*3/12 ETP.

Renseignements concernant l'association :

Nombre d'adhérents de l'association (*à jour de la cotisation statutaire au 31 décembre de l'année écoulée*) :

dont hommes : _____ dont femmes : _____ dont associations : _____

Moyens humains de l'association :

Bénévoles ¹ : _____ Volontaires : _____

Nombre total de salariés : _____ Nombre de salariés (en équivalent temps plein ²) : _____

Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés : _____

Attestation sur l'honneur

2

Cette fiche doit être obligatoirement remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention souhaitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e) (*nom et prénom*)

Représentant(e) légal(e) de l'association

- certifie que l'association est clairement déclarée
- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférents ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;

▪ **DEMANDE UNE SUBVENTION * DE :** _____ €

se décomposant en :

Axe Formations des Bénévoles	€
Axe Innovations dans l'Action Associative	€
Axe Têtes de Réseaux Associatifs	€

- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée :

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

Fait, le

à

Signature et Cachet

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB

**: La loi N° 2000-31 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations définit le mot subvention comme « un versement gratuit fait par un organisme public à un autre organisme public ou privé ou à un particulier, à charge pour le bénéficiaire de faire un emploi plus ou moins déterminé des fonds versés.*

La subvention est caractérisée par 3 critères cumulatifs, elle est :

- *Facultative, car il y a absence de droit à l'obtention de la subvention,*
- *Précaire, car la décision dépend de la collectivité qui subventionne,*
- *Conditionnelle, car elle dépend des conditions générales de légalité comme de conditions particulières.*

ATTENTION : toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relatif à l'informatique, au fichier et aux libertés s'exerce auprès du service auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Conformément au règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006, concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis,

Je soussigné(e), (*nom et prénom*),
représentant(e) légal(e) de l'association,

Atteste que l'association n'a pas bénéficié d'un montant total d'aides publiques spécifiques supérieur à 200.000 sur trois exercices.

Fait, le à

Signature

Comment remplir cette fiche ?

- Soit l'association reçoit moins de 200 000 € de financements publics sur 3 ans, le représentant légal signe cette attestation. La subvention peut-être attribuée par arrêté ou convention.

- Soit l'association reçoit des subventions pour un montant supérieur à 200 000 € sur trois ans, dans ce cas, elle porte sur cette page la mention « non concernée » (sous-entendu « par la règle des minimis ») ou la barre ou la raze manuellement en portant un trait en diagonale, après l'avoir imprimée.

Doivent être prises en compte les aides publiques de toute nature (subvention directes, mise à disposition de personnels ou de locaux, exonération de charges sociales ou fiscales) attribuées par l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics ou l'Union européenne.

Objet de cette fiche :

Le franchissement de ce seuil ne conditionne pas à lui seul le principe d'attribution de la subvention.

Cette attestation permet aux pouvoirs publics de définir le cadre (strictement national et/ou communautaire) dans lequel ils inscrivent leur action.

Les aides dites de minimis dont le montant global par association est inférieur à un plafond de 200.000 € sur trois ans sont considérées comme n'affectant pas les échanges entre Etats membres et/ou insusceptibles de fausser la concurrence.

Charges en €		Produits en €	
<u>Achats :</u>		<u>Ressources propres :</u>	
Prestations de Services		Subvention sollicitée au titre du dispositif ADVA Axe 1	
Matières et fournitures		<u>Autres subventions :</u>	
<u>Services extérieurs :</u>		Fonds Européens	
Locations		Etat (préciser)	
Entretien			
Assurances		Région (préciser)	
<u>Autres services extérieurs :</u>			
Honoraires		Département (préciser)	
Publicité			
Déplacements/mission		Communes (préciser)	
<u>Charges de personnel :</u>			
Salaires		Agence de Service et Paiement (emplois aidés – Ex CNASEA)	
Charges sociales		Autres recettes obtenues	
<u>Frais généraux :</u>		Ressources indirectes affectées	
Total des Charges :		Total des Recettes :	
Emploi des contributions volontaires en nature		Emploi des contributions volontaires en nature	
Mise à disposition des biens et des prestations		Bénévolat	
Personnel Bénévole		Prestations en nature	
Autres		Dons en nature	
COUT TOTAL DU PROJET		MONTANT TOTAL DES PRODUITS	